



AUTORISATION DE TRANSPORT - SAISON 2023 / 2024

Votre enfant mineur sera régulièrement pris en charge par les membres du H.B.C.C. lors des déplacements (matches, tournois, évènements organisés par le club ...). Pour pouvoir assurer cette prise en charge en toute légalité, les parents doivent l'autoriser.

Je soussigné

Responsable légal de

autorise mon enfant, pour lequel a été sollicitée une licence FFHB, à être transporté en bus, minibus, ou autre véhicule (parent de joueur, entraîneur, etc ...) pour :

- ⇒ Tous les déplacements concernant les matches auxquels mon enfant est convoqué (en tant que joueur ou arbitre).
- ⇒ Tous les déplacements concernant d'éventuels tournois complémentaires organisés par le club auxquels mon enfant participera.
- ⇒ Tous les déplacements liés à d'éventuels évènements organisés par le club (stages, spectacle sportif, activité extra-handball ...) auxquels mon enfant participera.

Fait à _____, le _____
Signature du Responsable légal

